

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2022

NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Partenariat entre la ville de Sceaux et la Chambre de métiers et de l'artisanat de la région Ile-de-France-délégation des Hauts-de-Seine – approbation de la convention-cadre**

Rapporteur : Sylvie Bléry-Touchet

Le commerce et l'artisanat scéens bénéficient d'une très bonne réputation dans le sud du département des Hauts-de-Seine. Nombreux sont les ménages des communes voisines qui viennent réaliser leurs achats dans les commerces du centre-ville et les marchés alimentaires. Les artisans de grande qualité sont indiscutablement des locomotives commerciales qui attirent les consommateurs au-delà des limites communales de la Ville. La rue Houdan, première rue piétonne en France, offre un cadre apaisé et sécurisant pour les consommateurs qui fréquentent le centre-ville.

Les entreprises artisanales scéennes sont réparties selon les secteurs d'activités suivants :

- alimentation : 10,67 % (boulangerie, pâtisserie, boucherie, charcuterie, poissonnerie, fromagerie, chocolatier, primeur, brasseur, etc.) ;
- fabrication : 11,11 % (matériel médical, parfumerie, joaillerie, bijouterie, maroquinerie, habillement, décoration, ameublement, etc.) ;
- bâtiment : 20 % (maçonnerie, plomberie, électricité, couverture, isolation, ascensoriste, etc.) ;
- services : 58,22 % (photographie, cordonnerie, blanchisserie, fleuriste, garage, toilettage, coiffeur, esthétique, taxi, etc.).

Depuis 2017, le nombre d'entreprises artisanales a évolué de 4,7 % (225 en 2020 contre 199 en 2017) avec une augmentation de 10,1 % dans le secteur d'activité des services.

Le développement de l'artisanat et la volonté de consolider ce secteur ainsi que les emplois générés demeurent une priorité pour la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) et la ville de Sceaux. La clé de la réussite de ce développement implique un accompagnement et une expertise dédiée que la CMA, par sa connaissance et sa maîtrise du tissu artisanal, peut apporter à la ville afin de renforcer son attractivité.

La CMA et la Ville sont des partenaires de longue date dans le développement de l'artisanat local.

La mise en place de la nouvelle convention cadre permettra d'étendre ce partenariat par la mise en place du label Charte qualité afin de valoriser les artisans qui offrent une bonne qualité d'écoute et de conseil à leur clientèle.

Les actions qui seront menées dans ce cadre concernent notamment :

- l'accompagnement de la Ville dans les projets d'aménagement comportant un volet artisanal ;
- l'anticipation des mutations de l'environnement artisanal ;
- la promotion de l'artisanat du territoire.

\*\*\*

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver la convention cadre de partenariat entre la ville de Sceaux et la Chambre de métiers et de l'artisanat de la région Ile-de-France-délégation des Hauts-de-Seine ci-annexée.